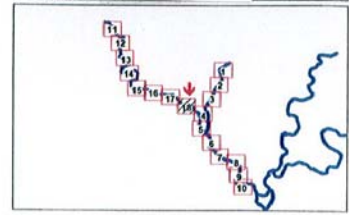


MONTREUIL-SUR-MAINE
ST-MARTIN-DU-BOIS
LE LION-D'ANGERS
LOUVAINES
ANDIGNÉ

18



- périmètre du PPR inondation
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
- PHEC 12.00 repères de crues
- altitude reconstruite des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) ou Plus Hautes Eaux crues modélisées référence IGN69
- limite communale

- N O T I O N D' A L É A S**
- ALEA 1 - FAIBLE
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse significative
 - ALEA 2 - MOYEN
entre 1 et 1.50m sans vitesse significative ou inférieure à 1m avec vitesse significative
 - ALEA 3 - FORT
supérieure à 1.50m sans vitesse significative ou entre 1 et 1.50m avec vitesse significative
 - ALEA 4 - TRES FORT
supérieure à 1.50m avec vitesse significative

N
Echelle 1/10000

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale de l'Équipement
Loire et Saône

Service Environnement/Pôle Navigation
Préfecture des Rivières Natives